

Modernisation du marché du travail

Groupe technique paritaire du 16 juillet 2007

Les participants au groupe technique paritaire du 16 juillet 2007 se sont attachés à recenser les points qu'ils souhaiteraient voir aborder dans chacune des rubriques retenues pour les négociations sur la modernisation du marché du travail.

Eu égard aux 4 séquences de la vie professionnelle qui ont été définies (entrée dans l'emploi, évolution dans l'emploi, sortie de l'emploi, retour à l'emploi) il est apparu qu'un certain nombre de points ne relevaient pas de la compétence des partenaires sociaux (formation initiale et orientation, contrats aidés...), que d'autres points revêtaient un caractère transversal et avaient déjà fait l'objet de négociations (diversité, égalité professionnelle) et que d'autres enfin devraient être approfondis dans le cadre de négociations spécifiques.

En conséquence, ils se sont accordés pour dresser la liste des sujets à aborder, qui sont énumérés ci-après de façon synthétique :

1. Entrée dans l'emploi

- stages - travail étudiant / rôle de l'entreprise dans l'insertion des jeunes primo demandeurs,
- les différents contrats de travail et leurs périodes d'essai : à aborder en fonction des objectifs auxquels ils doivent répondre tels que le besoin de sécurité des entreprises et des salariés (lutte contre les précarités, besoin de flexibilité, manque de visibilité économique, lien avec l'ancienneté...),
- nouvelles formes d'emploi : temps partagé, groupements d'employeurs, portage salarial.

2. Evolution dans l'emploi

- accessibilité aux droits,
- déroulement de carrière,
- GPEC,
- clauses du contrat de travail (mobilité, non-concurrence),
- statut de l'encadrement (cf. accord de 1983),
- temps partiel.

3. Sortie de l'emploi

- sorties définitives ou temporaires,
- différents modes de rupture et sécurisation juridique,
- assurance chômage (ou assurance emploi) et accompagnement (CRP, CTP...) (ou en partie 4),
- transférabilité (ou portabilité) des droits.

4. Retour à l'emploi

- accompagnement / coordination / rationalisation des intervenants (voir partie 3),
- offre valable d'emploi / suivi du demandeur,
- mobilité choisie,
- revenu du travail / revenu de remplacement,
- période de référence et accès au RAC.

Certains thèmes pourraient être indifféremment abordés dans l'une ou l'autre rubrique ; un participant a même proposé de fusionner les points 3 et 4 « sortie » et « retour à l'emploi ».